

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°23/2016-2021

**DEMANDE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017**

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
28 août 2017, 19h30
Bâtiment administratif, salle Sorge**

9 août 2017

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, ci-après, une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal (art. 39), la Commission des finances aura l'occasion d'examiner et de se prononcer sur les dépassements annoncés.

Par nature, les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires de fonctionnement se répartissent comme suit :

<u>Charges</u>	Fr. 408'700
300 Charges du personnel	Fr. 46'800
311 Achats de mobilier et matériel	Fr. 19'100
314 Entretien des immeubles, routes et territoire	Fr. 164'500
316 Location matériel	Fr. 5'700
318 Honoraires et prestations de service	Fr. 64'400
319 Cotisations et dons	Fr. 2'200
351 Part des taxes au canton	Fr. 77'000
352 Placement familial et garderies	Fr. 15'000
366 Voyages d'étude	Fr. 14'000
<u>Produits</u>	Fr. 2'169'100
406-422 Impôts et intérêts	Fr. 309'000
427 Concessions diverses	Fr. 5'900
431 Permis de construire et fouilles	Fr. 70'000
434 Taxes pour équipements communautaires	Fr. 1'500'000
435-436-44 Produits divers	Fr. 284'200

Les crédits complémentaires et les recettes supplémentaires bruts de fonctionnement s'élèvent, respectivement, à 0.8 % des charges et 4.3 % des produits 2017 budgétisés.

L'inventaire détaillé des crédits complémentaires et des recettes supplémentaires de fonctionnement figure en annexe.

CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n°23/2016-2021
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires de Fr. 408'700 sur les charges de fonctionnement 2017, conformément aux détails des tableaux figurant en annexe.

Le financement des crédits complémentaires a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 août 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

(LS)

S. Rezso

D. Lang

Annexe : tableaux des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Stéphane Rezso, Syndic

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Compte et désignation	Budget 2017 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
100 Conseil communal				
100.3090 Autres charges des autorités	fr. 2'000	fr. 2'700		Honoraires juridiques pour formation et conseils sur les procédures, destinés à la commission de recours.
110 Administration, secrétariat municipal				
110.3090 Autres charges du personnel	fr. 14'500	fr. 11'600		Montant pour l'organisation d'un repas de fin d'année à l'attention du personnel communal par la commission du personnel. (Fr. 3'000.--supplémentaire) Cette dépense sera partiellement compensée par les provisions enregistrées dans les différents comptes de charges du personnel (comptes nature : 3090) dans les différents groupes de comptes (forfait de Fr. 70.-- par employé : soit Fr. 8'600.-- au total déjà provisionné au budget 2017)
110.3111 Achats de mobilier, machines et matériel	fr. 49'000	fr. 15'500		Installation de l'application Mobatime (programme de suivi des heures du personnel par timbrage) dans tous les services de l'administration communale.
110.3193 Cotisations et dons	fr. 18'000	fr. 2'200		Augmentation de la cotisation annuelle de l'UCV. (Union des Communes Vaudoises : 1.45 par habitant au lieu de Fr. 1.20)
153 Service jeunesse transit				
153.3110 Achat mobilier, matériel	fr. 5'000	fr. 2'000		Aménagement d'un bureau 2 places au secrétariat du service jeunesse (Vernie).
210 Impôts				
210.3513 Part au canton des taxes tombolas et lotos	fr. 6'000	fr. 2'000		Nombre plus important de tombolas et lotos que prévu. (pour rappel l'impôt sur les lotos est uniquement cantonal et l'impôt sur les tombolas est communal pour 50% de l'impôt cantonal)
210.4063 Impôts sur les tombolas et les lotos	fr. 6'500		fr. 2'000	Nombre plus important de tombolas et lotos que prévu. (pour rappel l'impôt sur les lotos est uniquement cantonal et l'impôt sur les tombolas est communal pour 50% de l'impôt cantonal)
221 Rendement des titres et créances				
221.4222 Intérêts des placements à long terme	fr. 2'229'000		fr. 307'000	Les dividendes des trois sociétés SIE, TVT et Romande Energie ont été plus importants que prévu.
225 Parts à des recettes fédérales				
225.4412 Part à la taxe sur le CO2	fr. 4'000		fr. 1'100	Le produit de la taxe sur le CO2 est plus élevé que prévu car le taux de redistribution est inconnu au moment de l'élaboration du budget.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Compte et désignation	Budget 2017 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
350 Bâtiments locatifs				
350.3141 Entretien des bâtiments	fr. 92'700	fr. 9'500		Création d'un accès jardin à la Carrière 16 et entretien toiture bâtiment annexe.
351 Bâtiment administratif Chisaz				
351.3141 Entretien des bâtiments	fr. 53'500	fr. 10'000		Travaux suite à un dégât d'eau dont une partie va être remboursée par l'assurance.
357 Château et dépendances				
357.3141 Entretien des bâtiments et terrains	fr. 5'500	fr. 140'000		Travaux d'assainissement d'un dégât d'eau. Le montant correspond environ au remboursement de l'assurance y compris la déduction des honoraires de l'architecte. (cf compte 357.4360 ci-dessous)
357.3186 Assurances de choses	fr. 3'900	fr. 5'000		Vaudoise assurances : franchise dégâts d'eau sur bobines.
357.3189 Honoraires de gérance & divers	fr. -	fr. 28'000		Travaux d'assainissement dégât d'eau : honoraires architecte. (cf compte 357.4360 ci-dessous)
357.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 165'000	Remboursement Axa assurances - dégât d'eau bâtiment.
400 Police des constructions				
400.3185 Honoraires juridiques	fr. 27'500	fr. 20'000		Honoraires avocat et spécialiste suite à un recours CDAP (Cour de Droit Administratif et Public).
400.4313 Permis de construire et de fouilles	fr. 75'000		fr. 70'000	Permis de construire UAB + UAC Lentillières + augmentation du nombre d'autorisations délivrées (art. 111 LATC).
420 Urbanisme, développement et mobilité				
420.3510 Part au canton des taxes pour les équipements communautaires	fr. 100'000	fr. 75'000		Part au canton des taxes pour les équipements communautaires (5%). Cf compte 420.4344 ci-dessous.
420.4344 Taxes pour les équipements communautaires	fr. 2'000'000		fr. 1'500'000	Equipements communautaires UAC Lentillières Nord initialement prévus en 2016 + équipement communautaire PQ CB 3.10 partiel.
421 Energie dans la cité				
421.3185 Honoraires et études	fr. 4'000	fr. 10'000		Honoraires réaudit 2017 cité de l'énergie.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Compte et désignation	Budget 2017 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
431 Eclairage public				
431.3143 Amélioration et entretien des installations	fr. 125'000	fr. 5'000		Pose de luminaires sur la servitude Romanellaz - Jura (voûte).
433 Véhicules, machines et engins				
433.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 5'700	Produits de la reprise de l'antenne GPS Leica Geosystems et vente d'un vélo électrique.
440 Parcs, promenades et cimetière				
440.4350 Ventes et prestations de service	fr. -		fr. 4'200	Produits des plaquettes "Jardin du souvenir".
440.4360 Remboursement de tiers	fr. -		fr. 20'400	Allocations pour perte de gain suite à l'accident d'un collaborateur.
450 Déchet urbains				
450.3185 Honoraires, études et expertises	fr. 5'000	fr. 1'400		Honoraires juridiques relatifs à des recours. Etant donné que le groupe de compte 450 doit être équilibré, le montant des charges supplémentaires sera compensé par un montant égal lors de l'attribution ou la dissolution du fonds "déchets".
510 Classes primaires				
510.3112 Achats de mobilier, machines et matériel éducatif	fr. 16'500	fr. 1'600		Frais complémentaires d'achat de mobilier faisant suite au déménagement de la classe d'accueil de la Romanellaz à Marcolet.
513 Bâtiments scolaires				
513.4363 Remboursement de tiers	fr. 7'200		fr. 8'200	Allocations pour perte de gain suite aux accidents de plusieurs collaborateurs et versement CIP pour un collaborateur.
570 Camps scolaires, colonies et voyages d'étude				
570.3163 Locations matériel pour camps scolaires	fr. 3'600	fr. 2'200		Location matériel de ski plus importante que prévu pour les camps de Leysin et du chalet les Alouettes à Morgins due à une diminution du nombre d'élèves possédant leur propre matériel de ski.
570.3662 Voyages d'étude	fr. 33'200	fr. 14'000		2 classes de 11ème (40 élèves à Fr. 350.--) partiront en automne 2017 au lieu de partir en 2018.

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017

Compte et désignation	Budget 2017 voté	Crédit complémentaire demandé	Recettes supplémentaires	Commentaires
640 Service des inhumations				
640.4272 Concessions d'inhumations	fr. 100		fr. 5'900	3 concessions pour tombe double.
712 Unité d'accueil pour écoliers				
712.4360 Remboursement de tiers	fr. 500		fr. 5'600	Allocations pour perte de gain suite à la maternité d'une collaboratrice.
713 Centre de vie enfantine				
713.3011 Traitements	fr. 1'121'500	fr. 30'000		Remplacements de collaboratrices en raison d'une maladie longue durée et d'une maternité. Les allocations pour perte de gain figurent à la rubrique 713.4360
713.3090 Autres charges du personnel	fr. 5'000	fr. 2'500		Honoraires juridiques.
713.3163 Location objet mobilier	fr. 500	fr. 3'500		Location climatiseur pour la garderie (durée estimée : 3 semaines).
713.3525 Placement familial et garderies	fr. 284'500	fr. 15'000		Part à l'accueil collectif de Renens : de nouveaux Crissirois ont été placés dans les structures d'accueil de Renens.
713.4360 Remboursement de tiers	fr. 5'000		fr. 74'000	Allocations pour perte de gain relatives à une maternité ainsi qu'à une maladie de longue durée.
Totaux		fr. 408'700	fr. 2'169'100	

Le financement nécessaire des crédits complémentaires de fonctionnement a été ou sera couvert par la trésorerie courante.